

Un îlot de nature

Le marais de l'Enfer est une coupure verte exceptionnelle sur la rive ouest du lac d'Annecy. Cette zone humide contribue à l'épuration de l'eau et régule son écoulement. Le marais concentre de multiples enjeux et usages. Il abrite un patrimoine naturel remarquable qui s'articule autour de différents habitats écologiques et d'espèces, pour certains rares en Europe, qui lui valent d'être protégé par la loi.



Grèbe huppé



Orchis des marais



Gentiane pneumonanthe



Liparis de Loesel



Foulque macroule



Carte d'identité du site



Surface : 55,2 hectares

Gestionnaires du site : SILA, commune de Saint-Jorioz, CEN 74 - Asters

Propriétaires principaux : Conservatoire du littoral, commune de Saint-Jorioz

Statuts :

Espace Naturel Sensible (ENS), Site Natura 2000 de la Cluse du lac d'Annecy, Arrêtés préfectoraux de protection de biotope n° DDT-2015-0988 et DDT-2015-0989, Arrêté municipal n° 2019-135

Avec le soutien financier de :



Un ENS qu'est-ce que c'est ?

Un « Espace Naturel Sensible » est un site naturel labélisé par le Département de la Haute-Savoie dans le cadre de sa mission de préservation de la biodiversité et des paysages. Mise en œuvre dans un esprit de concertation avec les collectivités, les propriétaires, les usagers et les partenaires associatifs, cette mission vise autant à préserver le patrimoine naturel qu'à le faire découvrir. Plus d'information sur : www.hautesavoie.fr

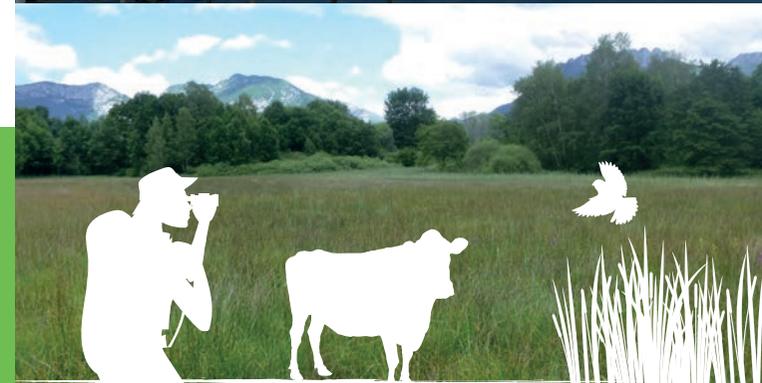
Contact : Syndicat mixte du lac d'Annecy (SILA)
+33 (0)4 50 66 77 77
www.sila.fr / sila@sila.fr



LE MARAIS DE L'ENFER

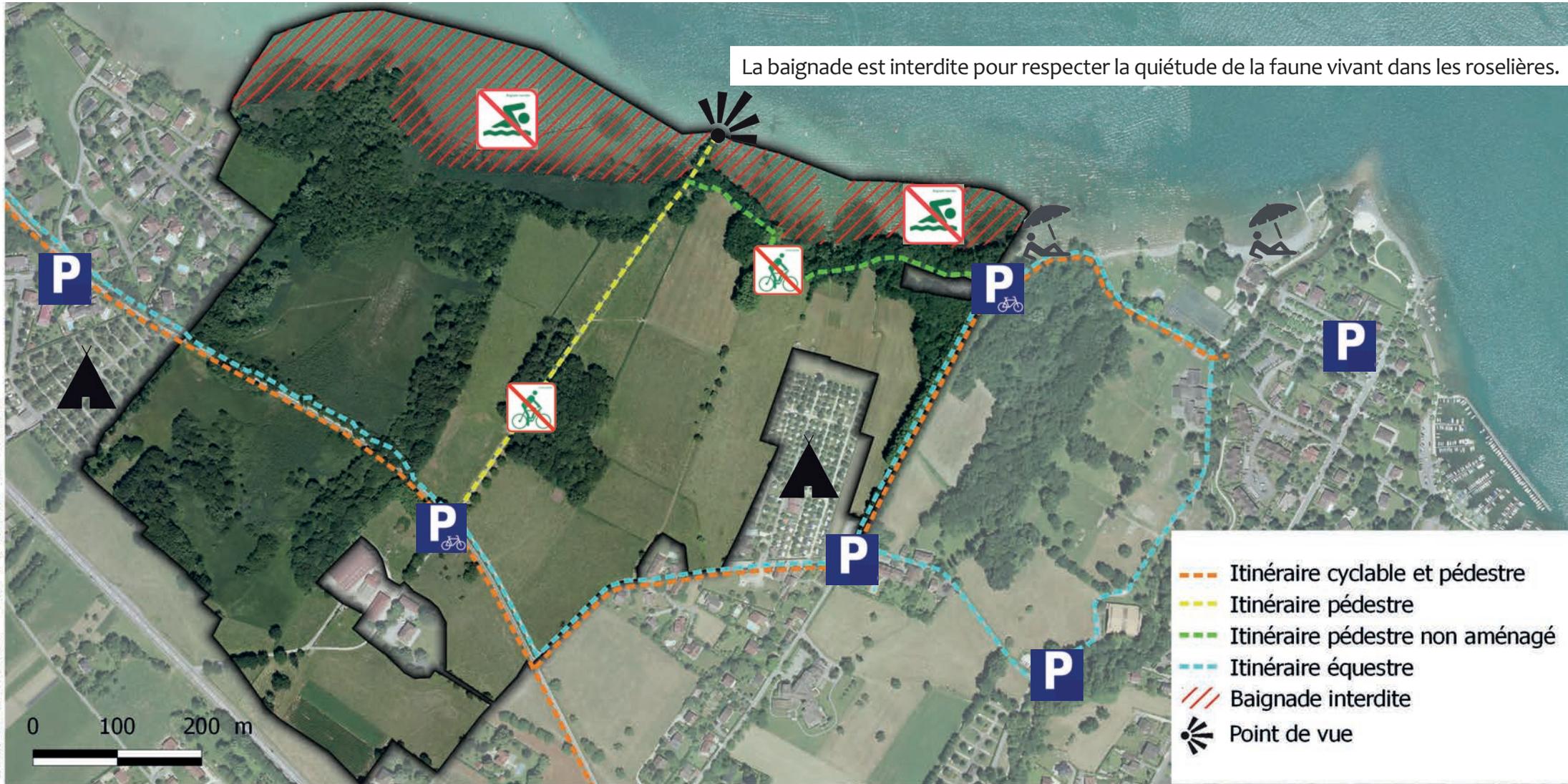


Un espace naturel sensible à découvrir et à respecter



La baignade est interdite pour respecter la quiétude de la faune vivant dans les roselières.

Sources : ASTERS - CEN 74, IGN © BD ORTHO



- Itinéraire cyclable et pédestre
- Itinéraire pédestre
- Itinéraire pédestre non aménagé
- Itinéraire équestre
- Baignade interdite
- Point de vue

Règles et conseils de bonne conduite

Pour partager l'espace et préserver la nature, adoptez les bons comportements ! Cet espace de détente et de contemplation est très fréquenté à certaines périodes de l'année. Vous êtes priés de rester sur les sentiers et de respecter les différentes activités (agricole, chasse et autres loisirs) et la quiétude du site.



Hors Voie Verte



Activités de plage interdites (y compris pose de serviette)